

Lignes directrices et bonnes pratiques pour les organisations de survivant·e·s émergentes

Objectif

Ce document vise à fournir des lignes directrices complètes et des bonnes pratiques pour la création et le fonctionnement d'organisations de survivant·e·s dans l'UE.

Public

Ce document s'adresse aux personnes et aux groupes qui souhaitent soutenir les survivant·e·s de violences, d'abus et de traumatismes par le biais d'organisations à but non lucratif structurées et efficaces.

Que sont les organisations de survivant·e·s ?

Les organisations de survivant·e·s jouent un rôle essentiel en fournissant soutien, défense et ressources aux victimes de violences et d'abus. Elles aident les survivant·e·s à s'orienter dans leur cheminement vers la guérison, à défendre leurs droits et à œuvrer pour un changement systémique.

Les organisations de survivant·e·s sont des entités qui fournissent soutien, défense et ressources aux personnes ayant subi des violences, des abus ou des traumatismes. Cela inclut les organisations axées sur la violence domestique, les abus sexuels, la traite des êtres humains et d'autres formes de traumatismes.

Types d'organisations de survivant·e·s

Organisation à but non lucratif (OBNL)

Organisations formelles
avec un modèle structuré
de gouvernance.

Groupes de soutien (GS)

Groupes informels offrant
un soutien par les pairs.

Réseaux de plaidoyer (RP)

Coalitions qui militent
pour des changements de
politique et des réformes
systémiques.



Exigences et conformité de l'UE

Toutes les organisations de survivant·e·s de l'UE sont encouragées à lire et à respecter les exigences officielles nationales et européennes. Les recommandations présentées dans ce document ne devraient jamais affecter votre capacité à vous conformer à la réglementation européenne ; ***si c'est le cas, vous devez privilégier la conformité.***

Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Toutes les organisations doivent se conformer au RGPD pour protéger les données personnelles.

[Informations sur le RGPD](#) Page officielle de l'UE fournissant des informations complètes sur la loi RGPD et ses implications.

[Lignes directrices sur la conformité au RGPD](#) Lignes directrices et ressources détaillées pour les organisations afin de garantir leur conformité au RGPD

[ICO: Guide du RGPD](#) Guide complet du Bureau du Commissaire à l'information du Royaume-Uni sur la mise en œuvre du RGPD (en anglais).

[Lignes directrices du CEPD](#) Lignes directrices, recommandations, bonnes pratiques du Comité européen de la protection des données pour la conformité au RGPD (en anglais).

Transparence et reddition des comptes

Les organisations doivent tenir des registres et des rapports financiers transparents.

[Portail des financements et des appels d'offres de l'UE](#) Le portail officiel d'accès aux informations sur les financements, les appels d'offres et les opportunités connexes de l'UE (en anglais).

[Principes de gouvernance de l'OCDE](#) Lignes directrices de l'OCDE pour la promotion de la transparence, de la responsabilité et de l'intégrité dans la gouvernance d'entreprise.

Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (EUFRA)

Toutes les organisations à but non lucratif doivent s'enregistrer auprès de l'EUFRA.

[Portail de l'EUFRA](#) Portail d'enregistrement auprès de l'EUFRA, facilitant la coopération et la conformité des organisations de la société civile (en anglais)

Pour en savoir plus sur les exigences spécifiques à chaque pays et consulter le Guide mondial des organisations à but non lucratif du Centre européen pour le droit des organisations à but non lucratif (en anglais), [cliquez ici](#).

A. Établir l'organisation

Cette section vous guide étape par étape pour réussir l'établissement de votre organisation.

A1. Rédigez votre mission, votre vision et vos valeurs

Avant de penser à la logistique ou aux opérations, prenez le temps de définir votre mission, votre vision et vos valeurs.

Mission

Un énoncé décrivant ce que l'organisation doit faire pour réaliser sa vision

Vision

Un énoncé des aspirations globales de l'organisation, de ce qu'elle espère accomplir ou devenir

Valeurs

Un énoncé définissant les convictions de l'organisation et le comportement attendu de l'équipe

A2. Établissez votre stratégie et vos objectifs

Il est important d'établir une stratégie bien définie et de la suivre. Votre stratégie sert de plan directeur, guidant votre organisation vers ses objectifs dans un délai précis.

Les stratégies ne doivent pas nécessairement être compliquées, surtout pour une nouvelle organisation.

- Bâissez sur votre mission, votre vision et vos valeurs.
- Commencez par fixer des objectifs précis à court terme qui s'inscrivent dans vos objectifs plus larges.
- Identifiez les ressources et les personnes nécessaires à la réussite de chaque objectif.
- Pensez aux principales parties prenantes, aux bénéficiaires de vos programmes, aux partenaires potentiels et aux bailleurs de fonds/sources de financement.
- Analysez vos coûts et vos contraintes budgétaires.

En élaborant une stratégie claire et des objectifs bien définis, vous donnez à votre organisation les moyens d'apporter des changements significatifs et durables.



A3. Déterminer votre structure juridique

Bien que vous puissiez agir dès maintenant, vous devez commencer à réfléchir à la manière dont vous souhaitez constituer juridiquement votre organisation. Ce processus peut sembler complexe, mais de nombreux avocat·e·s, consultant·e·s et partenaires compétents peuvent vous aider.



Avocat·e·s



Comptables



Consultant·e·s



**Dirigeant·e·s
d'organismes à but
non lucratif**

Nous vous recommandons de faire appel à un·e professionnel·le pour déterminer la structure juridique la mieux adaptée à vos besoins, mais vous pouvez commencer à explorer les options par vous-même.

Voici quelques questions pour vous aider à démarrer...

- **Quel type d'organisme à but non lucratif** est le plus adapté à la mission et aux objectifs de mon organisation (par exemple, organisme caritatif, fondation, ONG, etc.) ?
- **Quelles sont les exigences légales** pour l'enregistrement d'un organisme à but non lucratif dans le pays où l'organisation sera basée ?
- **Quelle structure de gouvernance** est recommandée ou requise pour les organisations à but non lucratif dans mon pays (par exemple, conseil d'administration, administrateur·rice·s, dirigeant·e·s) ?
- **Quelles sont les implications et les avantages fiscaux** pour les organisations à but non lucratif dans mon pays, et comment l'organisation peut-elle conserver son statut d'exonération fiscale ?
- **Quelles sont les exigences continues en matière de conformité, de présentation des informations financières et de fonctionnement** pour les organisations à but non lucratif dans mon pays ?

***Pour en savoir plus sur la création d'une structure juridique auprès
du Conseil des organisations à but non lucratif (en anglais), [cliquez ici](#).***

A4. Enregistrer votre organisation

Il s'agit d'une étape importante qui vous permet d'obtenir une reconnaissance juridique et d'asseoir votre crédibilité auprès des bailleurs de fonds, des bénéficiaires et des partenaires. Elle permet à votre organisation d'accéder à des exonérations fiscales, de demander des subventions et de garantir la conformité réglementaire.

Les conditions d'enregistrement peuvent varier, mais plusieurs étapes fondamentales peuvent être franchies :

Assurez-vous d'avoir le **nombre minimum requis de membres fondateurs**, généralement au moins trois.

Rédigez des statuts ou des règlements intérieurs qui définissent la structure de gouvernance, les règles d'adhésion et les procédures de réunion.

Tenez une réunion inaugurale, appelée assemblée fondatrice, pour adopter les statuts et élire les premier·ère·s dirigeant·e·s.

Préparez et soumettez la demande d'enregistrement à l'autorité nationale ou régionale compétente.

Les documents fondateurs clés doivent inclure, au minimum :

Une liste des membres fondateur·rice·s ;
Une liste des dirigeant·e·s et de leurs titres ;

Un justificatif de domicile de l'organisation ;
Les formulaires de demande de l'autorité d'enregistrement.

A5. Conformité juridique et fiscale

Assurez-vous que votre organisation soit juridiquement solide afin de pouvoir poursuivre ses activités. Bien que de nombreux documents soient accessibles en ligne, nous encourageons toutes les organisations à consulter un·e professionnel·le, dans la mesure du possible, afin de garantir leur conformité juridique et fiscale.



Statut juridique

Obtenez un statut juridique en vous enregistrant auprès de l'organisme gouvernemental compétent (par exemple, un registre national des associations ou un tribunal local).



Exonération fiscale

Demandez une exonération fiscale. Cela implique souvent de prouver que votre OBNL exerce exclusivement à des fins caritatives, éducatives, scientifiques ou similaires.



Rapports financiers

Établissez des pratiques comptables pour garantir la conformité aux exigences en matière de rapports financiers. Des audits réguliers peuvent être nécessaires.

*Pour connaître les exigences légales et fiscales de votre pays,
[cliquez ici](#) pour utiliser une ressource du Conseil des fondations (en anglais).*

B. Mettre en place votre gouvernance

B1. Composants clés

Plusieurs éléments d'une bonne gouvernance s'appliquent à presque toutes les organisations et peuvent être considérés comme des « composants clés ». Il est recommandé d'inclure ces éléments clés dans tous les documents de gouvernance :



Structure de direction

Établissez des procédures d'élection des dirigeant·e·s, fixer la durée des mandats et les systèmes de rotation. Définissez clairement les responsabilités en matière de reddition des comptes. Intégrez des programmes de mentorat pour former les futur·e·s dirigeant·e·s.



Processus d'ajout de nouveaux membres

Définissez les étapes à suivre pour l'ajout de nouveaux membres dans votre organisation. Établissez des conditions d'adhésion pour tous les membres actuels et futurs afin de garantir une participation équitable.

Expliquer comment les membres potentiels peuvent contacter ou rejoindre l'organisation.



Politiques requises

Mettez en œuvre des politiques telles qu'un code de conduite ou une politique de protection et établissez des procédures de révocation en cas de violation de ces politiques. Réviser et mettez à jour régulièrement les politiques afin de les aligner sur la réglementation du pays et les meilleures pratiques actuelles.



Buts et objectifs clairs

Définissez des buts et objectifs clairs. Définissez une vision et une mission pour votre organisation afin d'en guider la finalité et le champ d'action. Rencontrez régulièrement votre équipe et les principales parties prenantes pour harmoniser vos objectifs.



Communication

Planifiez la communication au sein de l'organisation (par exemple, chats, e-mails, réunions). Établissez des protocoles pour les mises à jour et les retours d'information afin de tenir chacun·e informé·e et impliqué·e. Utilisez des outils de communication favorisant l'inclusion.



Responsabilité financière

Fournissez des directives concises en matière de gestion financière, couvrant la budgétisation, la collecte de fonds et les rapports financiers. Effectuez des audits réguliers pour garantir le respect des politiques et identifier les points à améliorer. Cultivez la littératie financière pour autonomiser les membres.

B2. Accord de participation

Un accord de participation est un ensemble de politiques et de procédures que les personnes extérieures au personnel s'engagent à respecter lorsqu'elles travaillent avec l'organisation, que ce soit par contrat ou par bénévolat. Un accord de participation comprend généralement un code de conduite, une politique de protection de l'enfance et une politique de confidentialité.

De plus, un accord de participation doit inclure une procédure de révocation en cas de violation de l'une des politiques énumérées dans l'accord.

Éléments communs d'un accord de participation				
Code de conduite	Politique de protection de l'enfance	Politiques de confidentialité	Valeurs et accords communautaires	Méthodes de travail
Processus de retrait/exclusion				
Médiation des conflits				

B3. Mécanismes de collaboration

La collaboration avec d'autres organisations et des défenseur·euses des droits des survivant·es offre l'occasion de partager des connaissances, de créer une communauté et d'échanger des ressources. Les organisations peuvent développer des canaux de travail clairs par le biais de groupes de travail ou de groupes de travail définis.

	Groupes de travail	Équipes spéciales
QUOI	Groupes permanents d'organisations ou d'individus dédiés à un domaine de travail spécifique.	Délimité dans le temps et axé sur une campagne ou une initiative spécifique, avec des livrables ou des objectifs clairs
AVANTAGES	- Partage d'informations - Renforcement des capacités - Planification stratégique	- Communications coordonnées - Partage agile d'informations - Activations ou événements alignés
EXEMPLES	- Groupe de travail sur les politiques - Groupe de travail sur la communication - Groupe de travail sur la collecte de fonds	- Groupe de travail sur la campagne de sécurité en ligne - Groupe de travail sur le règlement ASE de l'UE - Groupe de travail sur le délai de prescription

**Chaque collaboration doit être structurée.
Utilisez des réunions récurrentes, des directives de gouvernance,
des méthodes de travail et une communication régulière.**

C. Politiques et procédures organisationnelles

La création d'une organisation de survivant·e·s implique de nombreux éléments spécifiques. Après tout, notre travail implique un contact direct avec les personnes traumatisées et celles qui les ont vécues.

En prenant le temps d'élaborer des politiques et procédures claires et équitables, nous démontrons notre volonté d'avoir un impact durable.

Vous trouverez ci-dessous plusieurs types de politiques et procédures que vous pouvez rédiger. Vous trouverez des lignes directrices et des modèles plus loin dans ce document.

Politiques de protection de l'enfance et de la jeunesse	Politiques relatives aux survivant·e·s	Politiques numériques	Politiques organisationnelles
Politiques de protection de l'enfance	Directives de divulgation et d'écoute	Politique de protection des données	Code de conduite
Directives sur la participation des enfants	Directives de soins personnels et de guérison	Politique de protection de la vie privée	Politique de confidentialité
	Consignes de sécurité	Directives relatives aux médias sociaux et à l'image de marque	Politique de dénonciation
			Procédures opérationnelles normalisées
			Politique de lutte contre l'intimidation et le harcèlement
			Politique de conservation et de destruction des documents
			Politique relative aux conflits d'intérêts

D. Gestion financière et collecte de fonds

Vous vous souciez de votre travail et souhaitez continuer à faire une différence le plus longtemps possible. Pour y parvenir, vous avez besoin d'une approche durable de la gestion financière et de la collecte de fonds.

Les budgets et les plans financiers ne doivent pas être compliqués, surtout pour les nouvelles organisations. Essentiellement, les budgets vous indiquent ce que vous pouvez et ne pouvez pas faire, et ils vous aident à planifier et à rendre compte de vos efforts.

Il existe de nombreuses bonnes pratiques pour vous aider à élaborer des budgets et des plans financiers efficaces.

Budgétisation + Planification financière

Assurez la pérennité de votre travail.

[Boîte à outils pour des organisations à but non lucratif performantes \(en anglais\)](#)

[Modèle de rapport financier pour les organisations à but non lucratif \(en anglais\)](#)

Reddition des comptes + Transparence

Protégez vos fonds et communiquez vos progrès

[Contrôles internes pour les organisations à but non lucratif \(en anglais\)](#)

La collecte de fonds n'est pas forcément compliquée. Bien que les financements disponibles pour résoudre ce problème soient insuffisants, de plus en plus de bailleurs de fonds (institutionnels et particuliers) commencent à financer les organisations de survivant·e·s. Il s'agit d'une opportunité prometteuse.

De nombreuses bonnes pratiques existent pour vous aider à collecter des fonds de manière plus stratégique et efficace.

Le Mouvement Brave a développé une boîte à outils pour la collecte de fonds.

Destiné aux organisations de survivant·e·s, ce kit peut vous aider à mettre en œuvre les meilleures pratiques, à développer davantage de sources de financement et à atteindre davantage de bailleurs de fonds.

En savoir plus dès aujourd'hui !

[Boîte à outils des organisations de survivant·e·s pour la collecte de fonds](#)

E. Approche tenant compte des traumatismes

Toutes les organisations travaillant avec des survivant·e·s devraient adopter une approche tenant compte des traumatismes. Une approche tenant compte des traumatismes se définit comme un cadre qui implique la compréhension, la reconnaissance et la réponse aux effets de tous les types de traumatismes. Cette approche met l'accent sur la sécurité physique, psychologique et émotionnelle des survivant·e·s et des prestataires de soins, et aide les survivant·e·s à retrouver un sentiment de contrôle et d'autonomie.

La mise en œuvre d'une approche tenant compte des traumatismes peut se traduire par :

La création d'un environnement sûr

Veillez à ce que l'espace soit accueillant et sécurisé, avec des sièges confortables, un éclairage chaleureux, des sorties dégagées et un espace privé pour les conversations. Favorisez un espace émotionnellement sécurisant où les survivant·e·s se sentent respecté·es et valorisé·es.

L'instauration de la confiance

Élaborez et communiquez des politiques et des procédures transparentes. Soyez cohérent dans vos actions et vos réponses, respectez la confidentialité et obtenez un consentement éclairé avant de partager toute information.

La collaboration et l'autonimisation

Impliquez les survivant·e·s dans la prise de décisions concernant leurs soins, leur offrir des choix, respectez leur autonomie et aidez les à développer leurs forces en leur offrant des possibilités de développement de compétences.

Compétence culturelle

Respectez et reconnaissez la diversité, en comprenant que les origines culturelles influencent les expériences et les expressions des traumatismes. Veillez à ce que les services soient culturellement adaptés et répondent à la diversité des besoins.

Comprendre les réactions aux traumatismes

Sensibilisez le personnel à l'impact des traumatismes sur la santé et le comportement. Formez-les à réagir de manière appropriée et sans jugement aux comportements et réactions liés aux traumatismes.

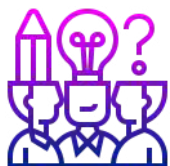
Soutenir le personnel

Soutenez le personnel par une supervision régulière, des opportunités de développement professionnel, ainsi que des ressources pour gérer le stress traumatique secondaire afin de maintenir son bien-être et la qualité des soins.

En intégrant ces principes à la pratique quotidienne, les organisations peuvent favoriser un environnement favorable et efficace pour que les survivant·e·s puissent guérir et s'épanouir.

F. Mécanismes d'engagement des survivant·e·s

Il est crucial d'intégrer les voix, les expériences et les points de vue des survivant·e·s dans la gouvernance de l'organisation. Partager son expérience de survivance est un choix profondément personnel aux implications considérables, et les organisations devraient inclure tant personnes survivantes qui témoignent publiquement et celles qui ne le font pas, les personnes ayant une expérience vécue, ainsi que toutes les personnes alliées.



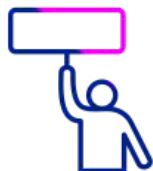
Participation à un groupe de travail :

Les survivant·e·s peuvent apporter leur expertise et leurs points de vue pour contribuer à l'élaboration des politiques et des campagnes du Mouvement Brave. Les groupes de travail sont des groupes à court terme formés aux niveaux mondial et régional pour mener une campagne, produire un livrable ou encore agir.



Contribution aux ressources et aux supports du Mouvement Brave :

Les survivant·e·s peuvent contribuer à la production de certaines ressources et supports officiels en demandant des sujets à aborder, en participant à des entretiens, en donnant leur avis, en participant à des tables rondes, etc.



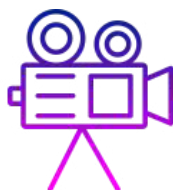
Partage public de leur expérience vécue :

Les survivant·e·s peuvent partager leurs expériences dans le cadre d'une campagne approuvée du Mouvement Brave, dans le cadre d'un plan d'action ciblé. Ils peuvent également partager leurs points de vue en dehors du mouvement, à condition que cela soit conforme au Code de conduite.



Prise de parole lors d'un événement ou d'une activation :

Les survivant·e·s peuvent partager leurs histoires lors de conférences, d'ateliers, d'événements de campagne ou de forums publics. Ils peuvent s'exprimer sur des sujets spécifiques, mais il leur est vivement recommandé d'être authentiques et de parler avec leur propre voix.



Participation à des projets documentaires ou à des films de campagne :

Les survivant·e·s peuvent partager leurs histoires dans des projets documentaires afin de susciter l'empathie et le changement sociétal. De multiples séances de rétroaction pendant le tournage permettent aux survivant·e·s de façonner leur récit.

G. Conseils consultatifs de survivant·e·s

Certaines organisations de survivant·e·s peuvent choisir de créer un conseil consultatif de survivant·e·s afin d'apporter leur expertise, des points de vue clés ainsi qu'une validité supplémentaire dans la prise de décision publique. D'autres organisations de survivant·e·s peuvent assurer leur représentation au sein des **instances décisionnelles organisationnelles**.

Quelle que soit la manière dont les organisations mobilisent les survivant·e·s, des parcours éthiques et tenant compte des traumatismes doivent être établis pour leur engagement.

G1. Avantages d'un conseil consultatif de survivant·e·s



Expertise



Points de vue clés



Validité publique



Passion

Conseils de survivant·e·s au niveau de l'État

Les gouvernements cherchent de plus en plus à créer des conseils officiels de survivant·e·s qui les aident à conseiller et à orienter les politiques relatives aux violences sexuelles envers les enfants, ainsi qu'aux autres formes de maltraitance et de négligence envers les enfants.

Nos directives s'adressent uniquement aux organisations, coalitions ou partenariats de survivant·e·s qui mettent en place ces conseils.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les conseils de survivant·e·s au niveau des États et sur l'implication du Mouvement Brave, veuillez contacter l'équipe Action du Mouvement.

G2. Bonnes pratiques pour la création d'un conseil de survivant·e·s

- **Définissez la raison d'être et les objectifs** : Créez un mandat pour articuler clairement la mission, les objectifs et les résultats souhaités du conseil, en veillant à leur harmonisation avec l'organisation.
- **Recrutez des membres diversifiés** : Recherchez des membres aux parcours et expériences variés, en tenant compte de facteurs tels que l'âge, le sexe, l'origine ethnique, les capacités et le type de traumatisme subi.
- **Établissez des rôles et des responsabilités clairs** : Décrivez les rôles et les attentes des membres du conseil, en fournissant des directives écrites et un code de conduite pour garantir la clarté.
- **Offrez formation(s) et soutien** : Proposez des formations sur le plaidoyer, le leadership et les processus organisationnels, ainsi que des ressources pour le soutien émotionnel et les soins personnels.
- **Établissez des processus transparents** : Élaborez des procédures transparentes pour la prise de décision, la résolution des conflits et la communication, en tenant régulièrement les membres informés des progrès et des résultats.
- **Favorisez une communication ouverte** : Créez un espace sûr pour un dialogue ouvert, en encourageant l'honnêteté et le respect mutuel par le biais de réunions régulières, de séances de rétroaction et de sondages.
- **Assurez la confidentialité et la protection de la vie privée** : Protégez la confidentialité des membres du conseil et de leurs expériences grâce à des directives claires sur le traitement des informations sensibles.
- **Favorisez le leadership partagé** : Encouragez la prise de décision et le leadership partagés au sein du conseil, en alternant les rôles pour répartir les responsabilités et prévenir l'épuisement professionnel.
- **Reconnaissez et respectez les contributions** : Reconnaissez la valeur du temps, de l'expertise et de l'expérience des membres, en leur offrant une rémunération, des allocations ou d'autres formes de reconnaissance.
- **Évaluez et adaptez** : Évaluez régulièrement l'efficacité du conseil, sollicitez des commentaires pour identifier les points à améliorer, et célébrez les réussites.
- **Intégrez les réflexions du conseil** : Veillez à ce que les recommandations et les réflexions du conseil soient intégrées aux politiques et aux pratiques, et partagez l'influence de leurs contributions sur les décisions et les changements.

Pour des conseils plus détaillés sur la mise en place d'un conseil de survivant·e·s au sein de votre organisation, consultez cette [ressource \(en anglais\)](#).

H. Implication des survivant·e·s anonymes

Certains survivant·e·s choisissent de rester anonymes pour diverses raisons. Il est important que les organisations respectent cette décision et offrent des opportunités d'engagement significatives qui ne compromettent pas leurs informations d'identification personnelle.

Les organisations qui collaborent avec des survivant·e·s anonymes doivent appliquer des mesures et des politiques de sécurité strictes pour garantir la sécurité lors de la participation aux activités. Parmi les activités possibles, on peut citer le partage d'un sondage anonyme ou la demande de commentaires sur un document de politique.

Conseils pour impliquer les survivant·e·s anonymes

- **Gestion et sécurité des données** : Mettez en œuvre des protocoles rigoureux pour gérer et stocker en toute sécurité les informations sensibles, notamment le chiffrement et la restriction d'accès, afin d'empêcher tout accès non autorisé et de protéger l'anonymat et la confidentialité des survivant·e·s.
- **Canaux de communication sécurisés** : Utilisez des plateformes de communication chiffrées et des systèmes de signalement anonyme pour garantir que les survivant·e·s puissent communiquer en toute sécurité sans craindre que leur identité ne soit compromise. Cela inclut l'utilisation de technologies qui anonymisent les adresses IP et autres informations d'identification.
- **Désidentification** : Supprimez ou anonymisez les identifiants personnels des données et des dossiers chaque fois que possible afin de protéger la vie privée des survivant·e·s. Cela peut impliquer l'utilisation de codes ou de pseudonymes au lieu de noms réels dans la documentation et les rapports.
- **Consentement éclairé** : Expliquez clairement l'objectif, les risques, les avantages et les utilisations potentielles de toute information fournie par les survivant·e·s. Assurez-vous qu'ils comprennent comment leurs données seront utilisées et partagées, et obtenez leur consentement explicite avant de collecter des informations identifiables ou de procéder à une intervention.
- **Participation volontaire** : Respectez l'autonomie des survivant·e·s en leur permettant de décider si et dans quelle mesure ils souhaitent divulguer des informations ou participer aux activités. Évitez toute pression ou coercition visant à les inciter à s'engager, en veillant à ce que la participation soit entièrement volontaire et dépende du niveau de confort et de préparation du /de la survivant·e.

I. Développer la visibilité et accroître l'impact

Une fois que vous avez posé les bases de votre organisation, réfléchissez à la manière d'accroître la portée et l'impact de vos efforts. En augmentant votre visibilité, vous pouvez aller plus loin. Vous pouvez obtenir davantage de financements. Vous pouvez trouver davantage de partenaires. Vous pouvez toucher davantage de sympathisants. Vous pouvez avoir un impact plus important.

Cela est particulièrement vrai pour les organisations de survivant·e·s : votre plus grande valeur ajoutée réside dans le fait que le public sache que vous menez votre travail en tant que survivant·e·s. **En augmentant votre visibilité en toute sécurité, vous augmentez votre impact.**

Voici quelques exemples de la manière dont vous pouvez accroître la visibilité et la portée de votre organisation :



Plaidoyer et sensibilisation

Utilisez des stratégies de plaidoyer pour sensibiliser le public à ce problème. Le plaidoyer ne se limite pas à la politique ; il est plus large.

Par exemple, vous pouvez élaborer une campagne de sensibilisation sur la prévention des violences sexuelles envers les enfants en milieu scolaire et plaider en faveur de politiques de protection de l'enfance en milieu scolaire.



Renforcement des capacités et formation

Offrez des opportunités de développement complètes au personnel et aux bénévoles afin d'améliorer leurs compétences et leur efficacité.

Utilisez le [questionnaire d'évaluation des capacités](#) pour identifier les outils et ressources nécessaires et mettre en œuvre des stratégies pour renforcer les capacités et la résilience de votre organisation.



Pérennité et croissance

Démontrez votre engagement en faveur de la pérennité et de la croissance en élaborant un plan stratégique avec des objectifs mesurables, en obtenant des sources de financement et en effectuant des bilans réguliers des progrès.

Favorisez une culture de créativité et d'innovation pour rester pertinent et privilégiez la planification de la relève afin d'assurer la continuité de l'organisation.



Partenariats

Former des partenariats stratégiques avec d'autres organisations et des dirigeant·e·s individuel·le·s pour coordonner, partager les ressources et amplifier votre impact global.

Collaborer sur des initiatives communes, partager son expertise et tirer parti des atouts de chacun·e pour atteindre des objectifs communs.

Conclusion

Créer une organisation de survivant·e·s est une démarche essentielle et enrichissante qui peut avoir un impact significatif sur la vie des personnes ayant subi des violences, des abus et des traumatismes. **VOUS contribuez à un monde meilleur grâce au leadership des survivant·e·s.**

En suivant les directives exhaustives et les bonnes pratiques décrites dans ce document, vous serez bien armé·e·s pour construire des bases solides pour votre organisation à but non lucratif.

Commencez par définir votre mission, votre vision et vos objectifs, et déterminez la forme juridique la plus adaptée à votre OBNL. Assurez-vous de respecter toutes les exigences légales et fiscales, et établissez des politiques et procédures organisationnelles solides pour préserver l'intégrité et soutenir les soins tenant compte des traumatismes.

Élaborez des stratégies claires de gestion financière et de collecte de fonds et respectez la réglementation européenne, notamment en matière de protection des données et de transparence. Soyez conscient que vous pouvez compter sur des expert·e·s, des partenaires ou des soutiens pour vous accompagner dans ce processus.

Participez à des campagnes de plaidoyer, des programmes de sensibilisation et des initiatives de renforcement des capacités pour accroître la portée et l'efficacité de votre organisation. Adoptez la planification à long terme, l'innovation et la planification de la relève pour assurer la pérennité et la croissance.

Alors que vous vous engagez dans cette aventure, n'oubliez pas que ***vos efforts apporteront un soutien, une défense et des ressources inestimables aux survivant·e·s***, en les aidant à naviguer leur chemin de guérison et en plaidant pour un changement systémique.

Votre engagement envers cette cause peut créer un changement positif et durable dans votre communauté et au-delà.

Restez motivé(s), résilient·e(s) et sachez que votre travail fait la différence.

Ensemble, nous pouvons bâtir un monde où les survivant·e·s
sont responsabilisé·e·s, soutenu·e·s et entendu·e·s.

Ensemble, nous pouvons être brave pour que les enfants soient en sécurité.

Ressources et soutien

Ressources supplémentaires	
Structure et conception organisationnelles	Exigences et conformité de l'UE
• <u>Boîte à outils pour des organisations à but non lucratif performantes (en anglais)</u> • <u>Modèle de rapport financier pour les organisations à but non lucratif (Réseau national des survivant·e·s)</u> • <u>Contrôles internes pour les organisations à but non lucratif</u> • <u>Plan stratégique pour organisations à but non lucratif : le guide</u> • <u>Planification stratégique des organisations à but non lucratif (en anglais)</u>	• <u>Informations sur le RGPD</u> • <u>Lignes directrices pour la conformité au RGPD</u> • <u>Portail des financements et des appels d'offres de l'UE</u> • <u>Portail de l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (en anglais)</u> • <u>Guide mondial pour les organisations à but non lucratif</u>
Engagement des survivant·e·s	Ressources supplémentaires
• <u>Boîte à outils de cartographie participative des survivant·e·s de la WPGA</u> • <u>Boîte à outils pour bâtir des organisations informées par les personnes survivantes</u> • <u>Engagement significatif des personnes ayant une expérience vécue (en anglais)</u> • <u>Guide pour un engagement significatif des survivant·e·s</u>	• <u>Exemple de statuts organisationnels (en anglais)</u> • <u>Modèle de plan de programme (Réseau national des survivant·e·s)</u> • <u>Abus sexuels sur mineurs en Europe Groupe de législation (ECLAG)</u>